



La Ville de Gatineau surveille de près la crue printanière pour agir rapidement en cas d'inondation. Consultez les mises à jour en temps réel [sur son site internet](#).

Si votre entreprise se situe en zone inondable, voici une proposition d'étapes à accomplir pour assurer la sauvegarde de vos biens.

VOTRE LISTE DE PRÉPARATION :

- Inscrivez-vous aux [alertes de la ville de Gatineau](#) par courriel ou par message texte (SMS)
- Communiquez avec votre assureur pour connaître votre couverture contre les inondations
- Établissez un plan de mesures d'urgence en cas de catastrophe, incluant une liste des fournisseurs et partenaires qui peuvent vous venir en aide et assurez-vous de le présenter à vos employé.e.s
- Apprenez comment fermer le gaz, l'électricité et l'eau et formez des personnes-ressources
- Ayez une trousse d'urgence contenant une lampe de poche, des piles de rechange, les numéros de téléphone importants, des copies de vos contrats d'assurance, une trousse de premiers soins, etc.
- Préparez vos communications avec votre clientèle (banque de messages et veille de vos réseaux sociaux)
- Préparez vos biens et vos activités :
 - Copies de vos documents importants dans un autre lieu
 - Inspection et préparation de votre immeuble (par exemple : clapets antiretours, isolation des murs, barrières étanches sur les fenêtres ou puits de ventilation, appareils électriques soulevés)
 - Pompes d'assèchement (pompes submersibles) munies de clapets de non-retour dans les drains d'égout
 - Boîtes de transport en quantité suffisante et à la portée
 - Espace d'entreposage temporaire
 - Endroit temporaire où poursuivre vos activités si nécessaire